

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la commune de Château-Porcien**



Séance du 10/04/2024

- Nombre de membres présents : 8
- Nombre de membres représentés : 5
- 15 membres afférents au Conseil Municipal.
- 15 membres en exercice.
- 13 membres ont pris part à la délibération.

Date de la convocation : 05/04/2024
Date d'affichage : 05/04/2024

Objet de la délibération :
2024-04-12
Ligne de trésorerie

Présents : M. Didier SIMON, Mme Marie-Chantal CORNET, Mme Ariane SAULNIER, M. Jean-Pierre COUTTIN, M. Laurent PERONNET, Mme Françoise MAILLOT, M. Cédric FLEITER, Mme Céline ARTICLAUT

Absents excusés : M. Patrick PERESSON, Mme Sophie HEDOUIN donne pouvoir à Mme Ariane SAULNIER, M. Jean-Luc LEGROUX donne pouvoir à Mme Françoise MAILLOT, Mme Nadine BOJANEK donne pouvoir à M Jean-Pierre COUTTIN, M. Ghislain BRIQUET donne pouvoir Mme Marie-Chantal CORNET, Mme Monique POURU donne pouvoir à M Cédric FLEITER, Mme Nelly MARCHAND

Secrétaire de séance : Mme Françoise MAILLOT

Le 10 avril 2024 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SIMON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 5 avril 2024

Monsieur le Maire expose au conseil municipal son souhait d'ouvrir une ligne de trésorerie afin de couvrir les besoins ponctuels de la commune résultant des décalages entre les sorties et les entrées des fonds de Château-Porcien.

Caractéristique de la ligne de trésorerie

Montant : 100 000 euros.

Durée : 12 mois.

Taux variable indexé : EURIBOR 3 mois (Flooré à 0) + 0.90 %.

Taux d'intérêt plancher : marge.

Commission d'engagement : 0.20% du montant contracté.

Commission de non utilisation : néant.

Frais de dossier : néant.

Utilisable par tranches de 15 000 euros minimum.

Remboursement du capital in fine.

Amortissement anticipé possible à tout moment sans pénalité.

Echéances fixées au 5 des mois concernés.

Périodicité : trimestrielle.

Mise à disposition des fonds : sur demande.

Intérêts calculés sur le nombre e jours réels d'utilisation

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Le Conseil Municipal décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 Euros, pour une durée d'un an, utilisable par tranches de 15.000 € minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur l'Euribor 3 mois + **0.90 %**.

Taux plancher = marge.

Frais de dossier ou commission d'engagement de 0.20%

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M Didier SIMON, pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les Membres présents.

Vote : Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 13

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le:
et publication ou notification
du

Fait en séance et les membres
présents ont signé après lecture.
Suivent les signatures.

Pour extrait conforme
Le Maire,

